

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 13 décembre 2021, les ordonnances suivantes:

B-3, o. 101 et **C-4.1**, o. 243, relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

C-4.1, o. 244, établissant l'implantation de panneaux d'arrêt sur la rue Gilford à l'intersection de la rue Messier dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

C-4.1, o. 245, établissant l'implantation de panneaux d'arrêt sur la rue Gilford, à l'intersection de l'avenue des Érables dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

C-4.1, o. 246, établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons du côté est de l'intersection de l'avenue du Mont-Royal Est et de la rue Cartier dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

C-4.1, o. 247, établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons du côté est de l'intersection de l'avenue du Mont-Royal Est et de l'avenue Henri-Julien dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

C-4.1, o. 248, déterminant la fermeture temporaire à la circulation véhiculaire de l'avenue Calixa-Lavallée nord, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

et ce, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), et du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 14 décembre 2021

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx